



# Déclaration préalable à la CAP Techniciens supérieurs du Développement Durable

**Mobilité**

**22 et 23 mai 2019**

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP,

En ces temps de changements politiques, il est difficile de dire à quelle sauce seront assaisonnés les fonctionnaires et plus particulièrement les TSDD. La **CFDT** s'en tiendra donc, aujourd'hui, à évoquer les problèmes qui, à coup sûr, perdureront malheureusement.

## Réformes, quel sera l'impact sur les TSDD ?

### Fusion « SG préfecture » et « SG des DDI » : le grand passage en force !

Face à l'absence de dialogue, la **CFDT** et les autres organisations syndicales n'ont pas siégé au dernier Comité Technique central des DDI du 17 avril. La mise en place de ces SG communs de façon totalement précipitée impactera directement la gestion de proximité des personnels. Il est parfaitement inadmissible que cette démarche se fasse sans réunir les représentants des personnels des préfectures et ceux des DDI, tant à l'échelon national que local. Nous vous demandons donc de le faire sans délai. Les préfets prennent progressivement le pouvoir sur les DDI et vont ainsi les faire disparaître. Est-ce la mort annoncée des DDI ?

La CFDT souhaite connaître les processus de promotions et de mobilité applicables aux TSDD dans les DDI.

### Réorganisation de la DRH

On nous avait annoncé une réorganisation en deux sous-directions, une pour les administratifs et l'autre pour les techniques, or on constate dans le texte modificatif que les personnels maritime et d'exploitation dépendent désormais de la sous-direction des administratifs. Autrement dit le corps des TSDD composé des TG (Techniques générales), des NSMG (Navigation, Sécurité Maritime et Gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral) et des EEI (Entretien et exploitation des infrastructures) est dispersé sur les deux directions. Donc une spécialité sera gérée par une sous-direction et les deux autres par une autre. Quel en sera l'impact sur le traitement des dossiers des agents ?

### Bilan des examens et concours et bilan de gestion du corps des TSDD

Quand serez-vous en mesure de le fournir ? Ce bilan est important pour avoir une réelle image de notre corps, des modalités de recrutement et des problèmes que cela engendre. Il devrait être intégré au bilan du corps. D'ailleurs, en ce qui concerne **les bilans 2016, 2017 et 2018 du corps**, la **CFDT** se demande pourquoi l'administration ne les a toujours pas fournis. Le dernier en date est celui de 2015 que l'administration avait remis aux organisations syndicales le 04 mai 2017.

Faut-il en conclure que les réformes citées plus haut ont été construites sur une méconnaissance manifeste de l'état du corps des TSDD ?

### Point récurrent sur le RIFSEEP

S'agissant du RIFSEEP pour les corps techniques, nous sommes à sept mois de sa mise en place et la **CFDT** constate que les concertations nécessaires ne sont toujours pas engagées malgré nos demandes. L'administration pense peut-être faire cela au mois d'août ou aux vacances de Noël. Le régime indemnitaire est une part importante du traitement des fonctionnaires de nos ministères. Ne pas prendre la mesure des inquiétudes et des tensions que cela provoque est irresponsable. Quelle sera l'enveloppe de référence pour calculer leurs futures primes ? Enfin, quelle est la solution de l'administration concernant la résorption de l'année de retard des ISS ?

Merci